



RETROUVEZ LE  
CONSEIL EN VIDÉO



### ILS DÉCIDENT... ON PAIE !?



**L'Etat décide et les Collectivités paient. Le Conseil Municipal qui s'est tenu ce vendredi 27 septembre 2024 est un parfait exemple de cette formule effarante.**

Le Président décide de dissoudre l'Assemblée Nationale et d'organiser, dans les 3 semaines qui suivent, des élections législatives anticipées (sans même prendre en compte la difficulté pour les communes d'organiser trois tours de scrutin en moins d'un mois ...). Et, lorsqu'il s'agit de rembourser la Ville pour l'organisation de ces élections, l'Etat nous octroie 3 500 euros quand le coût de revient réel est de 20 000 euros par tour de scrutin.

**L'exemple type de « ils décident... on paie ! » ...**

Il y a quelques années, des individus ont cambriolé une école de Coudekerque-Branche et ont engendré de nombreux dégâts. La Police Municipale a agi, la Police Nationale a agi, la Justice a condamné à payer les dommages. Et le Trésor Public demande à la Ville de passer la dette des cambrioleurs en « admission en non-valeur », c'est-à-dire de ne plus la réclamer.

J'ai bien évidemment demandé au Conseil Municipal de voter, par principe, contre une décision comme celle-ci. Le travail pour retrouver les coupables a été fait, **pas question d'annuler ce qu'ils doivent pour avoir détérioré les biens communs de tous.**

Par ailleurs, les 57 % de Coudekerquois propriétaires ont pu prendre connaissance, en bas de leur avis d'imposition pour la taxe foncière d'un énoncé qui laisse à penser dans sa formulation que si le montant à payer a augmenté, ce serait lié aux Collectivités locales.

À Coudekerque-Branche, il n'y a rien de plus faux ! **Depuis 16 ans que je suis Maire, nous n'avons jamais augmenté le taux des impôts locaux.**

L'Etat devrait préciser que le montant de la taxe foncière résulte d'un calcul simple :

- Les bases locatives (décidées par l'Etat) x le taux communal (décidé par la Ville).

**Ce qui a augmenté cette année encore, ce sont les bases locatives fixées par l'Etat.**

C'est dans cet environnement contraint que nous continuons de tenir l'un après l'autre les engagements du programme municipal puisque **nous approchons les 120 promesses tenues pour la transformation et la modernisation de notre Commune.**

Votre Maire  
David BAILLEUL

### LA VILLE N'A PAS AUGMENTÉ LA TAXE FONCIÈRE

La ville n'a pas augmenté son taux concernant les impôts fonciers depuis maintenant 16 ans. Pourtant, nombre de propriétaires vont voir apparaître une différence sur leur avis d'imposition.

Cette différence est due à l'augmentation des bases fiscales par l'État. En effet, la base de calcul est indexée sur l'inflation à la suite d'une décision gouvernementale de 2018. Les années où l'inflation a été faible, la hausse de la base de calcul ne s'est pas fait ressentir. Or, après une hausse de plus de 7,1 % en 2023, l'indexation sur l'inflation grimpe de 3,9 % cette année.

La Ville ne peut pas intervenir sur cette base de calcul qui ne relève pas de sa compétence. Le Maire a dénoncé ce mode opératoire auprès du ministère des Finances, cette hausse automatique fragilisant certaines familles, à une période où le pouvoir d'achat est en berne

$$\text{TAXE FONCIÈRE} = \text{BASE IMPOSABLE} \times \text{TAUX D'IMPOSITION}$$

décidée par l'Etat : +3,9%      décidé par la ville : +0%



### LA POLICE MUNICIPALE ÉQUIPÉE DE TASERS (PISTOLETS À IMPULSIONS ÉLECTRIQUE)

La ville continue d'équiper sa Police Municipale. Après les bâtons télescopiques et les bombes lacrymogènes, c'est au tour du taser. Celui-ci est utilisé qu'en cas d'extrême urgence afin d'aider à l'immobilisation d'un individu menaçant. Le pistolet est accompagné d'une caméra mobile qui se déclenche dès l'utilisation de celui-ci, pour vérifier le respect du protocole d'utilisation. Coudekerque, 2<sup>ème</sup> ville la plus sûre des Hauts de France, n'a pas besoin d'armer sa police mais le taser est un bon compromis pour protéger ses agents et ses citoyens.



### UNE FORMATION POUR LES URGENCES ANIMALES

La ville est engagée dans le bien-être animal depuis de nombreuses années : refuge de la ferme Vernaelde, soutien à la stérilisation des chats, partenariat avec la SPA, mise en place de «La Ferme en folie» pour valoriser les professions et bénévoles du secteur animalier...

**Les Coudekerquois détiennent environ 3000 chiens, et 1700 chats.** Et nombre de maîtres sont parfois désemparés face à une situation d'urgence pour la santé de leur animal. La municipalité souhaite leur venir en aide en proposant une formation de secourisme canin et félin, avec un organisme reconnu. En une journée, il s'agit d'apprendre à reconnaître une urgence vitale, et à porter secours à son chien ou son chat. Une première formation sera mise en place en novembre 2024.



### VOUS L'AUREZ COMPRIS, NOUS SOMMES ENCORE SUR LE SCHÉMA « ILS DÉCIDENT .... ON PAIE ! ».

Il y a la une volonté de l'Etat d'essayer de faire croire que la dette publique, qui ne cesse de croître en France (nous serons cette année le plus mauvais élève de la zone euro, car la dette publique a atteint plus de trois mille milliards) serait en partie due aux Collectivités Locales. Ce n'est bien sûr pas le cas ! Celles-ci doivent présenter un budget à l'équilibre, alors que l'Etat présente depuis les années 1970 un budget en déficit !

Enfin, la tentation est grande pour un Etat qui ne maîtrise pas ses dépenses de venir ponctionner les élus qui, très souvent comme c'est le cas à Coudekerque-Branche, ont une gestion rigoureuse et réduisent au fil du temps leur seule dette d'investissement assez faible, c'est-à-dire leurs emprunts (les communes ne peuvent pas avoir de dettes de fonctionnement au contraire de l'Etat). La ville est bien évidemment opposée à cette vision.



### UNE PISTE DE PUMPTRACK RENFORCERA LE SKATEPARK

Afin d'amplifier la pratique cyclable pour tous, la ville s'engage dans la création d'un équipement pumptrack. De quoi s'agit-il ? Le pumptrack est un parcours en boucle, doté de bosses et de virages relevés, qui est destiné aux amateurs de VTT, de BMX et de trottinettes. Il sera construit début 2025, à proximité du skatepark, derrière le collège Boris Vian. Mais avant de lancer le chantier, la ville va solliciter des subventions de la Fédération Française de Cyclisme, de l'Agence Nationale du Sport (ANS), du Département et de la Région.



### DES SUBVENTIONS POUR LES NOUVEAUX VESTIAIRES DU FOOTBALL

C'était un engagement que la ville est fière de pouvoir tenir : la construction de nouveaux vestiaires et d'un club-house destinés au football, au sein du stade Delaune.

Le stade s'est déjà beaucoup amélioré ces dernières années : réfection des pelouses, piste d'athlétisme, embellissement de l'entrée et de la tribune, éclairage, etc. Mais les vestiaires avaient besoin d'un coup neuf, au regard du nombre grandissant d'équipes, et de la création de sections féminines. Ce sera donc chose faite cette saison, avec des modulaires modernes et aux normes. Là encore, la ville va solliciter des subventions pour le cofinancement, en particulier de la Fédération française.



### COUDEKERQUE, VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

Coudekerque-Branche, ville santé, a toujours favorisé les démarches de santé publique.

Aujourd'hui, toute personne est présumée avoir consenti au don de ses organes sauf si elle est inscrite au registre national des refus.

Toutefois, 27 000 Français sont actuellement en attente d'une greffe, c'est l'équivalent d'une ville comme Coudekerque-Branche ! Et plus de 1000 personnes décèdent chaque année par manque d'organes.

Afin d'accroître l'information et la mobilisation en faveur du don d'organes et de greffe, Coudekerque va rejoindre les villes « Ambassadrice du don d'organes ». Et elle organisera une manifestation annuelle sur ce thème, le 22 juin.



### 1090 ENFANTS À LA CANTINE : RECORD BATTU

La politique tarifaire mise en place par la ville continue de porter ses fruits : fin septembre, ce sont pas moins de 1090 repas qui ont été commandés pour les cantines. La preuve de l'adhésion massive des familles pour ces repas qui combinent à la fois la qualité (production locale, circuits courts et bio), et un tarif imbattable de 1,50 euro par repas pour les enfants coudekerquois. La ville continue d'assumer ce choix, malgré la hausse du prix des matières premières.



### LA VILLE DEMANDE LE REMBOURSEMENT DU COÛT RÉEL DES ÉLECTIONS

Le Président de la République, au soir des élections européennes du 9 juin, annonçait la dissolution de l'Assemblée Nationale, provoquant l'organisation d'élections législatives anticipées.

Cette organisation non prévue a impacté considérablement le budget de la ville. Un tour d'élections coûte en effet 20.000 euros environ pour la commune, correspondant essentiellement aux heures à rallonge effectuées par les agents pour tenir les 17 bureaux de vote ces dimanches-là. Ces élections ont également, cette année, engendré des annulations de congés, et la réorganisation de nombreuses manifestations prévues les 30 juin et 7 juillet, générant là encore des frais supplémentaires.

Or, le montant reversé par l'Etat est très loin de couvrir ces frais réels, puisqu'il s'agit d'un remboursement forfaitaire de 3 500 € (tenant compte de la population et du nombre de bureaux de vote).

La ville a donc demandé le remboursement intégral des sommes engagées. La démarche est soutenue par l'Association des maires de France.

